

DÉCLARATION DES ONG ICH-8.COM

Bakou, 7 Décembre 2013

1. Le Forum des ONG remercie l'Azerbaïdjan pour son accueil chaleureux et les moyens qu'il a mis à la disposition des ONG pour leur permettre de mener leurs activités en marge des travaux du Comité.

2. Le Forum des ONG remercie également le Secrétariat pour son soutien et son suivi constants.

3. Le Forum des ONG salue les décisions du Comité relatives à une reconnaissance du rôle des ONG et à la nécessité de leur plus grande implication dans la mise en œuvre de la Convention. De même, les ONG souhaitent exprimer leurs remerciements à l'IOS pour sa large consultation qui leur a permis de formuler leurs visions de la mise en œuvre de la Convention de 2003.

4. Cette année, les activités du Forum des ONG se sont traduites par des avancées notables. 105 représentants d'ONG ont assisté aux travaux du Comité, et 65 ont participé au symposium du 1er décembre. En outre, 15 ONG ont pu être présentes grâce au soutien du Fonds de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

5. Des résultats concrets :

- Le Forum des ONG dispose désormais d'un site web opérationnel qui permet un meilleur partage des expériences entre ses membres avec une plus grande visibilité (www.ichngoforum.org).
- À la demande du Secrétariat, le Forum gère également la page Facebook "Intangible cultural heritage and civil society".
- Le symposium de Bakou s'est penché notamment sur le rôle des ONG dans la Convention de 2003.
- Deux groupes de travail thématiques ont été créés, sur les points figurant dans les recommandations n°12, 16 et 19 de l'IOS dans son rapport d'évaluation :
 - Le premier, consacré aux méthodologies sur le terrain, permet à des représentants d'ONG accréditées et à des experts d'échanger leurs méthodes et leurs expériences de bonnes pratiques mais aussi d'échecs, afin d'élargir leurs vues et de renforcer leurs compétences. Ce groupe de travail assurera en 2014 la publication d'articles réguliers sur le site web du Forum ;
 - Le second groupe de travail se consacre à deux thématiques, les questions de genre, d'une part, et les enjeux de la propriété intellectuelle dans le PCI, d'autre part, dans une perspective équitable et durable.

Ces actions inscrivent de fait le Forum des ONG dans les buts et les objectifs de la Convention. Elles constituent autant d'outils mis à la disposition de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de la Convention.

Suite aux décisions du Comité :

6. Le Forum des ONG se félicite des inscriptions aux listes de sauvegarde urgente et représentative ainsi qu'au registre des meilleures pratiques, regrettant cependant que certains mécanismes ne soient pas plus utilisés, en particulier l'Assistance internationale. À cet égard, le Forum rappelle le rôle que les ONG peuvent jouer dans le recours à ces mécanismes.

7. Il note avec intérêt la décision 8.COM 13.d concernant le statut des organes d'évaluation et en espère un meilleur équilibre dans les normes d'évaluation des candidatures.

8. Il se félicite de l'accréditation des nouvelles ONG et en profite pour rappeler quelques actions par lesquelles les ONG contribuent à la mise en œuvre de la Convention :

- Le renforcement des capacités, l'éducation et la formation
- La diffusion d'informations sur la Convention
- L'enrichissement de la documentation sur le PCI
- La médiation entre les Etats et les communautés
- Le développement de réseaux renforçant les échanges d'expériences

9. A cet effet :

- Les ONG peuvent contribuer au développement de méthodes alternatives et plus souples de partage d'expériences de sauvegarde, en complément du Registre des meilleures pratiques ;
- Elles peuvent participer au développement de politiques, de législations et à l'élaboration de plans de sauvegarde contribuant au développement durable ;
- Elles peuvent compléter les données rassemblées par les Etats parties sur la mise en œuvre de la Convention dans les rapports périodiques adressés au Secrétariat.

10. Le Forum des ONG salue la décision du Comité 8.COM 5.c, notamment en ce qui concerne la participation des ONG aux débats du Comité et l'inclusion des résultats du Forum à l'ordre du jour du Comité.

11. Considérant qu'une reconnaissance de l'implication des ONG dans la mise en œuvre de la Convention renforcerait leur action tant avec les détenteurs de PCI qu'avec les Etats parties, le Forum des ONG suggère que, pendant la révision de la procédure d'accréditation et dans l'esprit de la décision 7.COM 16b, une forme de reconnaissance de leur action soit élaborée.

12. Le Forum des ONG souhaite attirer l'attention du Comité et des Etats parties sur :

- La nécessité d'une information aussi large que possible sur les inscriptions et les plans de sauvegarde correspondants, et la contribution qui peut y être apportée par les ONG ;
- L'utilité pour les Etats parties de mettre en place des comités d'évaluation des futures candidatures réunissant des compétences multiples et associant les secteurs privés, publics et associatifs ;
- L'importance d'un échange de vues entre le Comité, les Organes d'évaluation et le Forum des ONG. À cet effet, le Forum des ONG invite les présidents des organes d'évaluation et les membres du Comité à son symposium annuel ;
- L'opportunité pour les ONG d'avoir accès au Fonds de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel afin de contribuer à une mise en œuvre inclusive de la Convention de 2003, à l'instar de celle de 2005 ;
- Enfin, le Forum des ONG sollicite le soutien du Fonds ou la générosité d'un Etat partie pour la mise à disposition d'interprètes dans les deux langues de la Convention lors de ses séances de travail au cours des sessions du Comité et de l'Assemblée générale.